

DÉVELOPPEMENT DURABLE

AGENDA 21 :

L'AGGLOMÉRATION MET EN PLACE DES MOYENS CONCRETS

Montpellier Agglomération met en route son agenda 21 qui est le prolongement de toutes les actions qu'elle mène concrètement depuis des années en faveur du développement durable dans le domaine de l'assainissement, des déplacements et du tri des déchets ménagers.



Le photovoltaïque, une énergie renouvelable qui équipe déjà de nombreux équipements de Montpellier Agglomération.

L'Agenda 21 est un plan d'actions issu de la conférence de Rio en 1992, en faveur du développement durable, qui engage les collectivités et les partenaires volontaires. Rappelons que le développement durable ne se traduit pas par la seule élaboration de l'Agenda 21. L'Agglomération n'avait pas attendu la conférence

de Rio pour poser des actes et procéder à des réalisations marquantes. Citons la modernisation du réseau d'assainissement et la réalisation de la station d'épuration Maera pour préserver les milieux littoraux et améliorer la qualité du Lez. Une efficacité saluée par des normes internationales. Poursuivons avec le développement du tri sélectif permettant une filière du traitement des déchets par méthanisation

à l'unité Amétyst qui valorise les déchets au maximum. Le développement durable, ce sont aussi les déplacements. Dans ce domaine, Montpellier Agglomération est en pointe, avec une offre de déplacement particulièrement riche (lignes de tramway, bus à GNV, parking relais, VéloMagg', Plan de Déplacement Entreprises). Ces services permettent de réduire le trafic automobile et parti-

cipent à l'amélioration de la qualité de l'air. Enfin, l'adoption à l'unanimité du SCOT témoigne que l'Agglomération veut équilibrer, de manière claire et pérenne, le développement urbain, la préservation des espaces naturels et agricoles tout en posant le principe d'économiser le territoire.

C'est avec ces acquis que Montpellier Agglomération engage sa démarche d'Agenda 21. Chaque collectivité est libre d'y inscrire les actions de son choix. Certaines agglomérations ont voulu traiter de tous les sujets en même temps et ont perdu lisibilité et efficacité. D'autres ont choisi une stratégie opérationnelle. C'est cette posture qu'adopte Montpellier Agglomération en proposant 5 axes. Elle ne le fera pas seule mais en partenariat étroit avec les 31 communes, ainsi qu'avec tous les acteurs qui participent au développement et à l'aménagement du territoire, comme TaM, la Serm, OPH-ACM ... ♦

LES 5 AXES DU PROJET

- 1. Renouvelons nos énergies**
Il s'agit de disposer, à l'échelle du territoire d'un document stratégique de planification des projets de développement des énergies renouvelables (Éoliennes, photovoltaïque).
Échéance : avril 2009
- 2. Bâtissons nos quartiers**
Ce guide de recommandations permettra de définir les procédures d'aménagement selon une charte d'objectifs élaborés avec les partenaires (les bâtisseurs), auxquels adhéreront les communes volontaires.
Échéance : juillet 2009
- 3. Donnons à la ville un air de campagne.** Il s'agit d'élaborer un guide pour les communes et leurs partenaires pour la création d'agriparks associant des activités de loisir et agricole pour mettre en valeur les espaces.
Échéance : septembre 2009
- 4. Ressourçons notre gestion de l'eau.** Définition de la stratégie de l'eau dans l'Agglomération. Au niveau de la ressource, de la consommation et de la gestion.
Échéance : novembre 2009
- 5. Valorisons l'achat économe**
Élaboration d'une charte de l'achat public durable qui mobilisera les services de l'Agglomération, ainsi que les communes volontaires.
Échéance : décembre 2009

